

Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de M. POTEAU Christian Maire.

Présents : M. POTEAU Christian, Maire, Mmes : BEAUVALLET Anne, BERNIER Magali, NORET Marie-Christine, PICQUE Isabelle, TESTA-MARTIN Sophie, MM : FEUILLETIN Erwan, GOGOT Bernard, MARTIN Thierry, ROL MILAGUET Philippe, ROMERO DE AVILA Matéo

Excusé(s) : Mme VOTIER Francine, M. ROGER Pascal

Absent(s) : MM : DO NASCIMENTO Marc, LACHENAIT Didier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 23/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE FRIEC Laetitia

Objet(s) des délibérations

Désignation des Délégués et Suppléants pour l'Election des sénateurs - 45-2017

Désignation des Délégués et Suppléants pour l'Election des sénateurs

réf : 45-2017

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin et la secrétaire.

Le bureau électoral était présidé par Monsieur POTEAU Christian, Maire. Il comprenait Monsieur GOGOT Bernard, Mme NORET Marie-Christine, Mme BEAUVALLET Anne et M. FEUILLETIN Erwan Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame LE FRIEC Laetitia.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, ou membres d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 286, L. 287, L. 445, L. 531 et L. 556 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune (art. L. 286).

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués :

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze.

Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze

Majorité absolue : six

Madame BERNIER Magali a obtenu neuf voix (neuf)

Mme NORET Marie-Christine a obtenu 1 voix (une)

M. GOGOT Bernard A OBTENU 1 voix (une)

Mme BERNIER Magali a été proclamée élue au 1^{er} tour du scrutin et a déclaré accepter le mandat.

2^{ème} tour de scrutin pour l'élection des délégués :

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze.

Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze

Majorité absolue : six

Mme NORET Marie-Christine a obtenu 6 voix (six)

M. GOGOT Bernard A OBTENU 5 voix (cinq)

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au deuxième tour de scrutin Mme NORET Marie-Christine et M. GOGOT Bernard et ont déclaré accepter le mandat.

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des suppléants des délégués pour l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze

Majorité absolue : six

Mesdames et Messieurs :

M. ROL MILAGUET a obtenu 9 voix (neuf)

Mme BEAUVALLET Anne et Mme Picque Isabelle ont obtenu 1 voix (1).

M. ROL MILAGUET Phillippe a été proclamé élu suppléant au 1^{er} tour du scrutin et a déclaré accepter le mandat.

2^{ème} tour de scrutin pour l'élection des délégués suppléants :

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze.

Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze

Majorité absolue : six

Mme BEAUVALLET Anne a obtenu 7 voix (7).

Mme PICQUE Isabelle a obtenu 4 voix (4)

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au second tour de scrutin Mesdames BEAUVALLET Anne et PICQUE Isabelle et ont déclaré accepter le mandat.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 30/06/2017
Le Maire, Christian POTEAU